

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt trois
En exercice : 15 le 13 novembre à 20 heures 30,
Présents : le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 8 novembre 2023 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe

Mmes : DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : AFONSO Djemilla procuration à DUCROS Lucie

CASANOVA Céline procuration à ANDRÉ Christian

LASFARGUES William procuration à STURMEL Philippe

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

Objet : Autorisation de vente du tracteur, remorque et bennette du service technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons un tracteur Massey Ferguson de 1986 avec remorque Rumeau et bennette Suire qui n'est plus utilisé aux services techniques depuis l'achat du camion.

Il a été acheté en 1996 au prix de 4 964.04€TTC (inventaire 168), 729.32€ pour la remorque en 2002 de la marque Rumeau (inventaire 331) et la petite benne de la marque Suire achetée en 1996 au prix de 367.71€TTC (inventaire 172).

Il convient de fixer un prix de vente pour ce tracteur, la remorque et la bennette.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la vente du tracteur Massey Ferguson, de la remorque Rumeau et de la bennette Suire.
- D'appliquer les tarifs suivants pour ces ventes : Prix tracteur : 1500€TTC / Remorque : 1000€ / Bennette : 500€.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 13 novembre 2023

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Le Maire,

Monsieur la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.